

## Avant de déposer mon dossier, je vérifie que :

- ↳ J'ai bien complété le formulaire :
  - mes coordonnées (adresse postale complète, téléphone, adresse mail)
  - j'ai précisé l'adresse exacte du terrain, et ses références cadastrales  
→ si je ne les ai pas, le signaler au moment du dépôt
  - j'ai bien complété la notice descriptive du projet
- ↳ J'ai bien daté et signé en page 2/6
- ↳ J'ai fourni l'ensemble des pièces du dossier :

### CU 1 - PLAN DE SITUATION

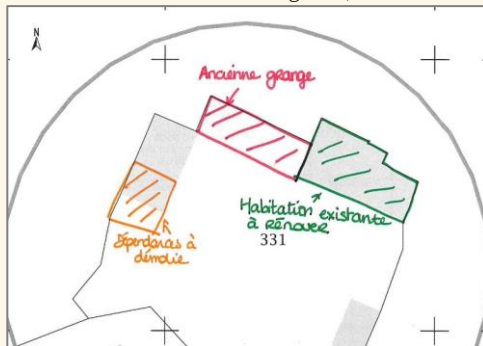
[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)



Permet de situer le lieu des travaux au niveau de la commune

### CU 3 - PLAN DES CONSTRUCTIONS

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)



Doit faire apparaître :

- les constructions existantes et les projets sur les bâtiments ;
- les accès et modalités de raccordement aux réseaux...

**Pensons à l'environnement !**

- ✓ J'imprime en recto-verso
- ✓ Je limite les éditions : 1 seul plan de situation, 2 photos ou + sur une même page...
- ✓ Je renseigne une adresse mail pour me faire transmettre les infos

Si votre projet porte sur un bâtiment existant (ancienne grange, habitation...) :

### PHOTO(S) DU BATIMENT



Les photographies doivent être de bonne qualité et en couleur

## GUIDE URBANISME

# CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL (CUB)

Avant d'envisager tout projet sur un terrain, assurez-vous au préalable qu'il est bien constructible.

Le CUB vous renseigne notamment sur :

- ↳ la possibilité de faire construire une nouvelle habitation sur un terrain privé
- ↳ la faisabilité de travaux sur une construction existante (extension, reconstruction, changement de destination...)

⚠ Le CUB ne vaut pas autorisation de construire, mais accord de principe sur la faisabilité. Vous devrez dans un 2<sup>ème</sup> temps déposer une demande (DP, PC...) qui devra se conformer aux règles d'urbanisme en vigueur.

### CONTACT

SERVICE URBANISME

Anne-Sophie BIEN

02 41 75 58 07

[urbanisme@lyshautlayon.fr](mailto:urbanisme@lyshautlayon.fr)

### HORAIRESD'OUVERTURE

Lundi : fermé  
Mardi : 9h-12h30 | 14h30-19h  
Mercredi : 9h-12h30 | 14h30-17h  
Jeudi : 9h-12h30 | 14h30-17h  
Vendredi : 9h-16h

Nombre d'exemplaires du dossier à déposer :

↳ 2

Lieu du dépôt du dossier :

Service Urbanisme (VIHIERS)

ou Mairie Déléguée

Délai d'instruction (dossier complet) :

↳ 2 mois

  
**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

  
**LY S  
HAUT  
LAYON**